

RÉGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



— RÉGIE DES EAUX —
ALPES AZUR MERCANTOUR
— 04500 —

Document confidentiel - 2024



Édito



Charles Ange GINESY

Président du Département
des Alpes-Maritimes
Président de la Régie des Eaux
Alpes Azur Mercantour

Saint-Pierre et Braux nous rejoignent !

Dès janvier 2024, ces communes nous ont confié la gestion de leur eau potable et assainissement. Une marque de confiance qui élargit notre mission de service public et renforce notre ancrage territorial.

Des chiffres qui engagent

7 673 abonnés à l'eau potable, 6 687 à l'assainissement collectif : chaque chiffre incarne notre responsabilité quotidienne. La REAAM assure la facturation directe pour la majorité d'entre eux, garantissant transparence et réactivité.

Proximité et expertise sur le terrain :

Nos 18 agents, répartis en trois pôles stratégiques d'exploitation (Ascros, Guillaumes, Puget-Théniers), interviennent au plus près des besoins. Leur engagement est notre force pour un service rapide et personnalisé.

Un projet structurant : la modernisation des réseaux

En 2024, nous accélérons l'installation de compteurs individuels ! Déjà opérationnelle à Pierlas, le déploiement se poursuit à Toudon jusqu'en 2025, puis s'étendra à La Croix-sur-Roudoule, Saint-Léger, Guillaumes, Auvare et Thiery. Objectif : équiper l'ensemble de nos 14 communes d'ici fin 2027 et établir pour tous une facturation à la consommation réelle.

Partenariats gagnants

Grâce au soutien inconditionnel du Département des Alpes-Maritimes et à une collaboration étroite avec les maires, la REAAM combine équité, conformité et innovation.

Notre cap : l'excellence du service public

Comme chaque jour, les équipes de la REAAM restent mobilisées pour répondre à vos besoins essentiels. Garantir une eau potable irréprochable et un assainissement performant, c'est notre raison d'être.

Ensemble, construisons l'avenir de l'eau sur nos territoires.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

RÉGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR



- 1 **LA REAAM**
- 2 **L'eau potable**
- 3 **L'assainissement collectif**
- 4 **L'assainissement non collectif**
- 5 **Zoom sur la pose des compteurs individuels**
- 6 **Les travaux**
- 7 **Aspects financiers et réglementaires**
- 8 **Autres informations**
- 9 **Annexes**



La REAAM

1.1 FONCTIONNEMENT

La Régie est administrée par un Conseil d'Administration et présidée par M. Charles Ange GINESY.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la Régie délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la Régie. Il est composé de 5 membres :

- Charles Ange GINESY
- Jean-Pierre DERMIT
- René BRIQUETTI
- Jean-Paul DAVID
- Vincent GIOBERGIA

UN COMITÉ D'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Un Comité d'Orientation Stratégique (COS) est institué, comprenant un représentant de chacune des communes sur lesquelles la régie est appelée à intervenir. Le comité est obligatoirement consulté pour l'ensemble des orientations de la politique de la Régie. Les maires sont étroitement associés à la vie de la Régie. Le COS est un lieu d'échange permettant de définir le schéma des investissements et documents nécessaires au positionnement de la Régie qui sont ensuite validés par le Conseil d'Administration.

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) :

- Charles Ange GINESY
 - Jean-Pierre DERMIT
 - René BRIQUETTI
 - Jean-Paul DAVID
 - Vincent GIOBERGIA
- La présidence est assurée par le directeur, Cyril MARRO. La CAO s'est réunie 2 fois en 2024, le 19 mars et le 24 avril.

DES PARTENAIRES FINANCIERS

- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse avec qui la Régie a signé un contrat d'aide pour 3 ans (2022/2024) permettant d'obtenir des taux d'aide de 30 à 50 % selon les travaux.

- Le Département des Alpes-Maritimes finance les projets de la Régie entre **50 et 100 %**, dans la limite de 80 % d'aides publiques.
- L'État participe au financement de certains projets de la Régie.



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES



LES MISSIONS

- **Service public de l'eau potable :** exploitation, maintenance et travaux sur les réseaux et ouvrages de production et de distribution d'eau.
- **Service public de l'assainissement collectif :** exploitation, maintenance et travaux sur les réseaux et ouvrages d'assainissement.
- **Service public de l'assainissement non-collectif :** contrôles de conformité des installations neuves et des installations existantes.
- **Un encadrement mutualisé avec le SMIAGE :** une seule équipe de direction administrative et technique pour les 2 structures.
- Une équipe de 18 agents et 2 apprentis implantés selon 3 pôles territoriaux de proximité.

1.2 L'ASTREINTE

Afin de répondre aux **situations d'urgence**, un service d'**astreinte** est mis en place. Il comprend notamment un **directeur de permanence**, **3 agents** d'exploitation, soit **1 par pôle** de proximité et une astreinte permettant d'intervenir en cas de fuite d'eau importante ou de travaux urgents.

RESSOURCES HUMAINES

- **Au 31/12/2024 :** 16 agents et 2 apprentis, implantés selon 3 pôles territoriaux de proximité et un pôle administratif au CADAM.
- **Recrutements 2024 :** 1 apprenti
- **Mise à disposition des agents du SMIAGE :** 10 agents mis à disposition dont 1 à hauteur de 50 %, 6 à hauteur de 15 %, et 3 à hauteur de 10 % de leur temps de travail (soit 1.70 ETP).
- **Masse salariale :** 926 769,24 €.

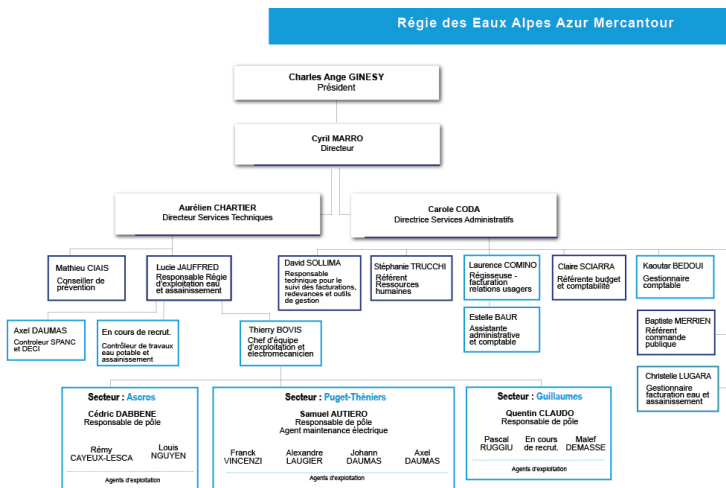
1.3 PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Habilitations passées :

- AIPR : 3 agents
- CATEC : 13 agents
- ECO CONDUITE ET RISQUES ROUTIERS : 13 agents
- HE INITIALE : 2 agents
- HE RECYCLAGE : 2 agents

ORGANIGRAMME REAAM

Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour



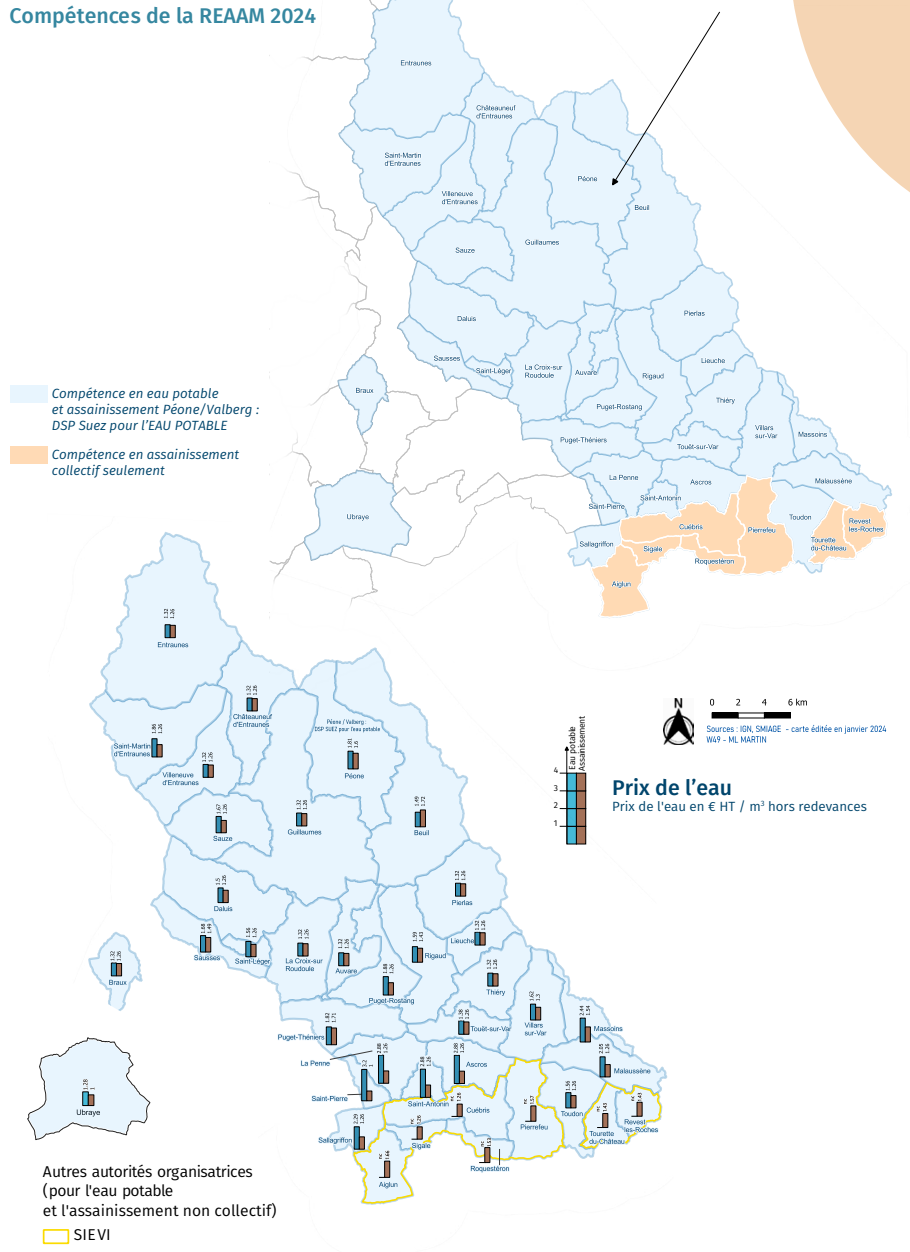
AOÛT 2024

Standard : 04 89 08 96 05 • Mail : regie.eau@saunage.fr
147 boulevard du Mercantour CADAM
Bâtiment Moussier - CS 23162 - 06204 NICE CEDEX 3

- Personnel REAAM
- Mise à disposition SMIAGE
- Mise à disposition Commune de Sausses

1.4 LE TERRITOIRE

Compétences de la REAAM 2024



1.4.1 LES PÔLES DU TERRITOIRE

La création de 3 pôles de proximité permet de garantir une grande réactivité.



LE SECTEUR DE L'ESTERON

- Aiglun
- Ascros
(Locaux REAM)
- Cuébris
- La Penne
- Pierrefeu
- Revest-les-Roches
- Roquestéron
- Saint-Antonin
- Sallagriffon
- Sigale
- Toudon
- Tourette-du-Château
- Saint-Pierre
(1^{er} janvier 2024)

LE SECTEUR MOYEN VAR

- Auvare
- La Croix-sur-Roudoule
- Lieuche
- Malaussène
- Massoins
- Pierlas
- Puget-Rostang
- Puget-Théniers
(locaux REAM)
- Rigaud
- Saint-Léger
- Thiéry
- Touët-sur-Var
- Villars-sur-Var
- Ubraye
- Braux
(1^{er} janvier 2024)





LE SECTEUR HAUT VAR

- Châteauneuf-d'Entraunes
- Daluis
- Entraunes
- Guillaumes
(Locaux REAAM)
- Saint-Martin-d'Entraunes
- Sauze
- Villeneuve-d'Entraunes

1.5 LES RELATIONS USAGERS

La Régie gère l'ensemble des relations avec les usagers en lien étroit avec les communes.

Pour toute demande de souscription d'abonnement, de demande de branchement, de problème technique, les usagers peuvent contacter la Régie :



**Du lundi au vendredi
de 9h à 12h**

☎ 04 89 08 96 85

@ regie.eau@smiage.fr

🌐 www.reaam.fr

✉ Par courrier :
Régie des Eaux Alpes
Azur Mercantour,
147 boulevard du Mercantour
CS23182 – 06204 NICE CEDEX 3

1.6 LES DÉLÉGATAIRES

La REAAM s'est vu transférer la gestion des contrats de délégation sur les communes de Beuil et de Péone/Valberg.

➤ **Commune de Beuil :**

Reprise de la gestion en régie des services d'eau potable et assainissement au 1^{er} mai 2023.

➤ **Commune de Péone-Valberg :**

Délégation pour l'eau potable (échéance de fin du contrat : 31/12/2027). À compter du 1^{er} janvier 2022, la REAAM n'a pas reconduit le contrat et a repris la gestion du service assainissement en régie.

Le délégataire SUEZ, à travers son contrat, gère l'exploitation et l'entretien des différents ouvrages, le renouvellement de certains équipements techniques et les relations usagers. Les travaux structurants ou de renouvellement importants restent à la charge de la REAAM.



L'eau potable

La REAAM assure l'organisation et la gestion du service public de distribution d'eau potable pour l'ensemble des habitants du territoire. Elle a pour mission de garantir l'approvisionnement en eau, son stockage, le maintien de sa qualité ainsi que sa distribution jusqu'aux compteurs des usagers.

Les caractéristiques géographiques du territoire, marqué par son étendue, sa ruralité et son relief montagneux, impliquent un réseau d'infrastructures particulièrement dense au regard du nombre d'abonnés.

L'exploitation de ce réseau comprend notamment le suivi des volumes produits et distribués, l'entretien des installations de traitement, les interventions urgentes ainsi que la maintenance régulière des ouvrages.

2.1 LE PATRIMOINE

2.1.1 - LES STATIONS DE TRAITEMENT

2 types de traitements sont utilisés sur le périmètre de la REAAM afin de s'assurer d'une bonne qualité bactériologique permanente :

- **La chloration** à base de chlore liquide ou gazeux. L'objectif est de maintenir dans le réseau une concentration en chlore résiduel et réglementaire de :
 - 0,3 mg/l en tête de réseau de distribution
 - 0,1 mg/l au robinet de l'abonné

- **Le réacteur ultraviolet** : Le traitement par réacteur ultraviolet, réservé à des réseaux de petite taille alimentés par une eau brute de très bonne qualité, faiblement turbide. Ce dispositif nécessite toutefois un accès à l'électricité ainsi qu'un bâtiment pour protéger l'équipement.

COMMUNES	Nom de la station de traitement	Type de traitement
AUVARE	Village	Station chlore liquide
	Les vignes	Chlore liquide
BEUIL	Saint Julien	Station chlore gazeux
BRAUX	Village	Stations UV
	Haute Nogère	
	Basse Nogère	
CHATEAUNEUF-D'ENTRAUNES	Village	Station chlore liquide
DALUIS	Le Liouc	Station UV
ENTRAUNES	Village	Station chlore liquide
GUILLAUMES	Les Plans	Stations chlore liquide
	Lou Bregeoum	
	Villetale basse	
	Villetale haute	
	La Ribière	
	Bouchanières	
	Meyuyers-Gieyrards	

LA-CROIX-SUR-ROUDOULE	Village	Stations chlore liquide
	Léouvé	
	Villars	
LIEUCHE	Village	Station chlore liquide
MALAUSSENE	La Gare	Stations chlore liquide
	Village	
MASSOINS	Village	Station chlore gazeux
PEONE	UF Col de l'Espaul	Ultra filtration
	Les aiguilles	Station chlore liquide
PIERLAS	Village	Station chlore liquide
PUGET-ROSTANG	Station du Moulinet	Station chlore liquide
	Station de Vendien	
PUGET-THENIERS	Station Hautes Costes	Stations chlore liquide
	Station du Gralet	
RIGAUD	Village	Station chlore liquide
ROUREBEL	La Penne / Saint Pierre	Station chlore liquide
	Moulin de Rourebel / Saint Antonin	Station de chlore gazeux
	Ascros	Station chlore liquide
SAINT-LEGER	Village	Station UV
SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES	Villard	Stations UV
	Les Clots	
	Sussis	
	Pra Pelet	Station chlore gazeux
	Village	Station chlore liquide avec panneaux solaires
SAUZE	Village	Station chlore liquide
THIERY	Village	Station chlore liquide
TOUDON	Sambuc	Station chlore liquide
	Gandalet	Station chlore liquide
	Village	Station de chlore gazeux
	Vescous	Station chlore liquide
TOUET-SUR-VAR	Haut Village	Stations chlore liquide
	Notre Dame	
	Bassins jumelés	
	Bassin village	
VILLARS-SUR-VAR	Village	Stations UV
	Lunel	
	Salvaret	
VILLENEUVE-D'ENTRAUNES	Fourest	Station UV
	Bantes	Station de chlore liquide

2.1.2 - LES RÉSERVOIRS

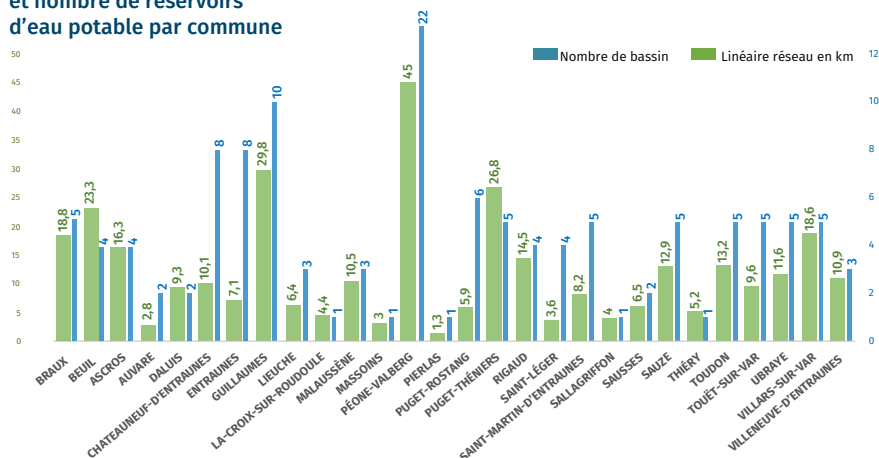
Sur l'ensemble du périmètre géré par la REAAM, 129 réservoirs ont été identifiés, représentant une capacité totale de stockage avoisinant les 20 000 m³.

Ces ouvrages remplissent plusieurs fonctions essentielles :

- Garantir une autonomie de distribution d'environ 24 heures,
- Assurer une pression suffisante dans le réseau pour les usagers,
- Constituer une réserve d'eau en cas d'incendie,
- Offrir un site pour les unités de traitement, qu'elles soient à ultraviolet ou par chloration.

Les équipes réalisent des contrôles hebdomadaires sur l'ensemble des sites afin de vérifier le bon fonctionnement des systèmes de traitement et d'ajuster, si nécessaire, la quantité de chlore injectée pour garantir un traitement efficace.

Linéaire de réseau en km et nombre de réservoirs d'eau potable par commune



2.1.3 - LES RÉSEAUX

Le territoire couvert par la REAAM dispose d'environ 370 kilomètres de réseau d'eau potable. En 2024, des démarches ont été poursuivies afin d'améliorer la connaissance et la cartographie de ces infrastructures.

Le réseau se compose de trois grandes catégories de canalisations :

- **Les conduites d'adduction**, qui transportent l'eau brute depuis les points de captage jusqu'aux réservoirs. Souvent situées dans des zones escarpées, parfois sur des terrains privés, ces canalisations sont encore partiellement répertoriées. La REAAM s'est donc engagée à développer un outil de cartographie spécifique afin de mieux localiser et suivre ces installations.
- **Les conduites de distribution**, qui assurent le transfert de l'eau potable des réservoirs jusqu'aux habitations. Elles sont généralement constituées de matériaux tels que la fonte, l'acier, le PEHD ou le PVC.
- **Les branchements particuliers**, de faible diamètre, permettent le raccordement des logements au réseau de distribution. Ils assurent l'acheminement de l'eau jusqu'au point de consommation

2.2 LES RESSOURCES EN EAU

La Régie comptabilise 87 captages ou ressources en eau sur le périmètre. Souvent isolés et difficiles d'accès, les ouvrages historiques permettent de capter l'eau et d'assurer l'approvisionnement. La majorité des captages sont des sources.

LES PRINCIPALES MISSIONS DE LA REAAM AU NIVEAU DES RESSOURCES EN EAU :

- **Réalisation des études et des procédures** de DUP pour les périmètres de protection, au titre de l'article L1321 du code de la santé publique.
 - **Obtenir l'autorisation de produire** et distribuer de l'eau en vue de sa consommation humaine, au titre des articles L1321-7, R1321-6 à R1321-14 du code de la santé publique.
 - **Mise en conformité** du droit d'eau au regard du code de l'environnement.
 - **Réaliser les travaux réglementaires** (clôture des périmètres...), acquisition du foncier et réalisation des servitudes de passage.
 - **Assurer l'entretien extérieur** des captages (débroussaillage, petits travaux de maçonnerie...).
 - **Nettoyage régulier** des ouvrages, des filtres, des prises d'eau.
 - **Entretien des pistes et chemins d'accès.**
- 

Leur protection est un axe de travail prioritaire de la REAAM.
- **Rendre disponible l'information :** les bulletins d'analyses sont systématiquement transmis et affichés en mairie, ils sont également mis en ligne sur notre site et des bulletins info factures sont édités et publiés (www.reaam.fr) annuellement.
 - Mettre en place des bouteilles d'eau de substitution en cas de restriction d'usage : une convention a été signée avec le magasin Carrefour Market de Puget-Théniers et le magasin Carrefour de Nice Lingostière pour garantir des stocks toute l'année.
 - **Finaliser les études, procédures et travaux** pour protéger nos sources et captages : un programme a été lancé en 2020 pour finaliser les études et déposer l'ensemble des dossiers manquants auprès des services de l'État.
 - **Sécuriser les sites vis-à-vis des risques d'intrusion :** de nombreux sites ont fait l'objet de travaux, mise en place de serrures sécurisées, de détecteurs d'intrusions, de réhabilitation des clôtures et portails. Ces travaux seront poursuivis sur les ouvrages de la Régie.
 - **Former nos agents et les équiper d'outils de contrôle performants :** nos agents ont ainsi été formés dès 2020 sur les risques électriques, le travail en espace confiné, la recherche de fuite, etc. L'eau potable bénéficie d'un double contrôle mené par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) en application de la réglementation qui missionne le laboratoire CARSO et la Régie des Eaux Alpes Mercantour en tant que responsable de la production et de la distribution.

En résumé, l'amélioration de la sécurité sanitaire constitue un axe de travail majeur pour la Régie qui se traduit par les actions suivantes :

- **Améliorer le traitement de l'eau** de manière à limiter les restrictions d'usages, cela passe notamment par des autocontrôles réguliers effectués par nos équipes sur des points de surveillance préalablement identifiés avec l'Agence Régionale de Santé qui pilote le contrôle sanitaire (ARS).





**BILAN 2024
DES CONTRÔLES
DE L'ARS**

536
analyses

99%
Taux de conformité
moyen sur la limite
de qualité

Il est possible
de consulter
les bilans
de qualité
sur notre site :
www.reaam.fr



COMMUNE	Nombre de prélèvement	Taux de conformité Bactériologique	Taux de conformité Physico-chimique
ASCROS	17	100 %	100 %
AUVARE	12	100 %	75 %
BEUIL	15	100 %	100 %
BRAUX	10	90 %	100 %
CHATEAUNEUF - D'ENTRAUNES	17	96 %	100 %
CROIX-SUR - ROUDOULE	20	95 %	100 %
DALUIS	9	100 %	100 %
ENTRAUNES	10	100 %	100 %
GUILLAUMES	72	97 %	96 %
LIEUCHE	5	100 %	100 %
MALAUSSENE	9	100 %	100 %
MASSOINS	8	100 %	100 %
LA PENNE	11	100 %	100 %
PIERLAS	6	100 %	100 %
PUGET-ROSTANG	15	100 %	92 %
PUGET-THENIERS	27	100 %	100 %
RIGAUD	15	100 %	100 %
SAINT-ANTONIN	7	100 %	100 %
SAINT-LEGER	5	100 %	100 %
SAINT-MARTIN - D'ENTRAUNES	31	98 %	95 %
SAINT-PIERRE	10	100 %	100 %
SALLAGRIFFON	5	100 %	100 %
SAUZE	16	100 %	100 %
THIERRY	5	100 %	100 %
TOUDON	27	97 %	89 %
TOUET-SUR-VAR	26	100 %	100 %
UBRAY	48	99 %	100 %
VILLARS-SUR-VAR	26	100 %	100 %
VILLENEUVE - D'ENTRAUNES	18	100 %	100 %
TOTAL	393	95 %	100 %



L'assainissement collectif

Au 1^{er} janvier 2024, la REAAM assure la gestion de l'assainissement collectif sur 38 communes réparties entre les départements des Alpes-Maritimes (34) et des Alpes-de-Haute-Provence (4).

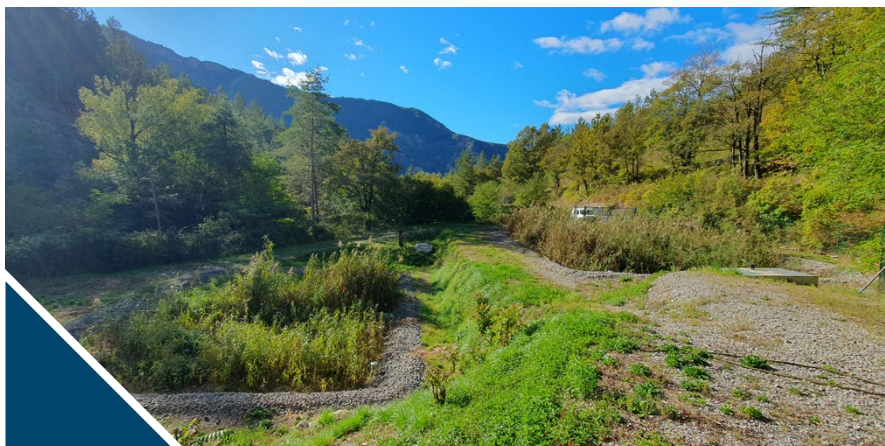
Cette mission englobe plusieurs volets essentiels :

- La collecte et le traitement des eaux usées au sein de stations d'épuration collectives, généralement implantées en point bas des zones habitées
- L'élaboration des études de zonage d'assainissement, permettant de déterminer les secteurs relevant de l'assainissement collectif
- Le contrôle des raccordements dans le cadre des ventes immobilières, afin de garantir la conformité des installations existantes
- L'assainissement collectif constitue un enjeu majeur pour la préservation des milieux, en particulier dans les cours d'eau de montagne, riches en biodiversité.

L'exploitation des réseaux implique :

- La surveillance continue des installations
- La maintenance des équipements de dépollution et des ouvrages liés au réseau
- Ainsi que la gestion des interventions d'urgence (curage, débouchage, etc...)

Les stations d'épuration font l'objet d'une autosurveillance régulière, dont la fréquence est déterminée en fonction de la capacité des installations. Ces analyses sont réalisées en collaboration avec le laboratoire vétérinaire départemental, accrédité COFRAC. Les résultats sont ensuite transmis à l'Agence de l'Eau et à la DDTM, via le portail de l'Agence de l'eau, conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2015.



3.1 LE PATRIMOINE

3.1.1 LES STATIONS D'ÉPURATION

La régie compte 39 stations d'épuration réparties sur son territoire.

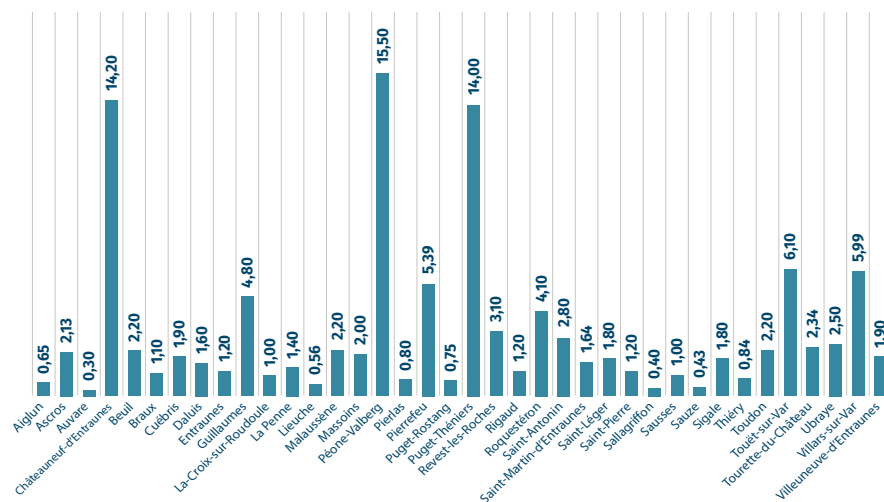
Ces stations utilisent des filières de traitement variées, adaptées aux besoins locaux et aux spécificités de chaque site. Parmi ces procédés, on retrouve notamment les filtres plantés de roseaux, largement représentés, des systèmes à boues activées ou encore des disques biologiques par exemple.



3.1.2 LE RÉSEAU

La REAAM gère environ 115 km de réseau d'assainissement collectif, hors branchements, pour acheminer les eaux usées vers les stations d'épuration. Le territoire compte également 16 postes de refoulement, indispensables pour relever les effluents dans les zones où l'écoulement gravitaire est impossible. Ces équipements font l'objet d'une télé-surveillance via un système de supervision et d'une maintenance régulière, avec un passage hebdomadaire des agents pour garantir la continuité du service et prévenir tout risque de pollution.

Linéaire de réseau d'assainissement par commune



COMMUNE	ASSAINISSEMENT		
	Nombre de STEP	Nombre de PR	Linéaires de réseaux
Aiglun	1 STEP	0 PR	0,7 km
Ascros	2 STEP	0 PR	2,1 km
Auvare	0 STEP	0 PR	0,3 km
Beuil	1 STEP	2 PR	14,2 km
Braux	1 STEP	1 PR	2,2 km
Châteauneuf-d'Entraunes	1 STEP	0 PR	1,1 km
Cuébris	2 STEP	0 PR	1,9 km
Daluis	1 STEP	1 PR	1,6 km
Entraunes	1 STEP	0 PR	1,2 km
Guillaumes	2 STEP	1 PR	4,8 km
La Penne	1 STEP	0 PR	1 km
La-Croix-sur-Roudoule	1 STEP	0 PR	1,4 km
Lieuche	0 STEP	0 PR	0,6 km
Malaussène	1 STEP	0 PR	2,2 km
Massoins	1 STEP	1 PR	2 km
Péone-Valberg	2 STEP	2 PR	15,5 km
Pierlas	0 STEP	0 PR	0,8 km
Pierrefeu	1 STEP	2 PR	5,4 km
Puget-Rostang	0 STEP	0 PR	0,8 km
Puget-Théniers	1 STEP	3 PR	14 km
Revest-les-Roches	1 STEP	0 PR	3,1 km
Rigaud	1 STEP	0 PR	1,2 km
Roquestéron	1 STEP	0 PR	2,8 km
Saint-Antonin	2 STEP	0 PR	2,8 km
Saint-Léger	0 STEP	0 PR	1,6 km
Saint-Martin-d'Entraunes	1 STEP	1 PR	1,8 km
Saint-Pierre	1 STEP	0 PR	1,2 km
Sallagriffon	1 STEP	0 PR	0,4 km
Sausses	0 STEP	0 PR	1 km
Sauze	1 STEP	0 PR	0,4 km
Sigale	1 STEP	0 PR	1,8 km
Thiéry	1 STEP	0 PR	0,8 km
Toudon	1 STEP	0 PR	2,2 km
Touët-sur-Var	1 STEP	1 PR	6,1 km
Tourette-du-Château	1 STEP	0 PR	2,3 km
Ubraye	3 STEP	0 PR	2,5 km
Villars-sur-Var	1 STEP	0 PR	6 km
Villeuneuve-d'Entraunes	1 STEP	0 PR	1,9 km
39 communes	39 STEP	16 PR	115,02 km

3.2 CONFORMITÉ DES SYSTÈMES D'ÉPURATION POUR L'ANNÉE 2024

Les systèmes d'épuration (réseaux et stations de traitement) sont sujets à un suivi de la DDTM et chaque année, les systèmes sont jugés sur 3 critères :

- La performance collecte
- La performance équipement
- La performance épuratoire

COMMUNE	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j	Conformité collecte 2024 O ou 100	Conformité équipement 2024 O ou 100	Conformité performance 2024 O ou 100
Aiglun	3,1	100 %	100 %	100 %
Ascros	1,7	100 %	100 %	100 %
Auvare	0,7	100 %	PROJET DE STEP	
Beuil	18	100 %	100 %	92 %
Châteauneuf-d'Entraunes	0,3	100 %	100 %	100 %
La Croix-sur-Roudoule	3	100 %	100 %	100 %
Cuébris	2	100 %	100 %	100 %
Daluis	0,4	100 %	100 %	100 %
Entraunes	1,7	100 %	100 %	100 %
Guillaumes	12,6	100 %	100 %	100 %
Lieuche	3	100 %	PROJET DE STEP	
Malaussène	2,5	100 %	100 %	100 %
Massoins	7,3	100 %	100 %	50 %
La Penne	3	100 %	RÉHABILITATION / PROJET DE STEP 2025	
Péone	60	100 %	100 %	92 %
Pierlas	3	100 %	NOUVELLE STEP AVEC DÉBUT TRAVAUX 2025	
Pierrefeu	3,9	100 %	100 %	100 %
Puget-Rostang	6	100 %	PROJET DE STEP	
Puget-Théniers	58	100 %	100 %	100 %
Revest-les-Roches	5,4	100 %	100 %	100 %
Rigaud	1,6	100 %	100 %	100 %
Roquestéron	7,3	100 %	100 %	100 %
Saint-Antonin	1,5	100 %	100 %	100 %
Saint-Léger	2,5	100 %	PROJET DE STEP	
Saint-Martin-d'Entraunes	2,1	100 %	100 %	100 %
Sallagriffon	2	100 %	100 %	100 %
Sausses	8	100 %	100 %	100 %
Sauze	3,6	100 %	100 %	50 %
Sigale	6,4	100 %	100 %	100 %
Thiéry	7,8	100 %	100 %	100 %
Toudon	5,8	100 %	100 %	100 %
Touët-sur-Var	22,25	100 %	100 %	0 % (fin travaux 2025)
Tourette-du-Château	2,7	100 %	100 %	100 %
Ubraye	9	100 %	100 %	50 %
Villars-sur-Var	16,5	100 %	100 %	100 %
Villeneuve-d'Entraunes	5	100 %	100 %	100 %



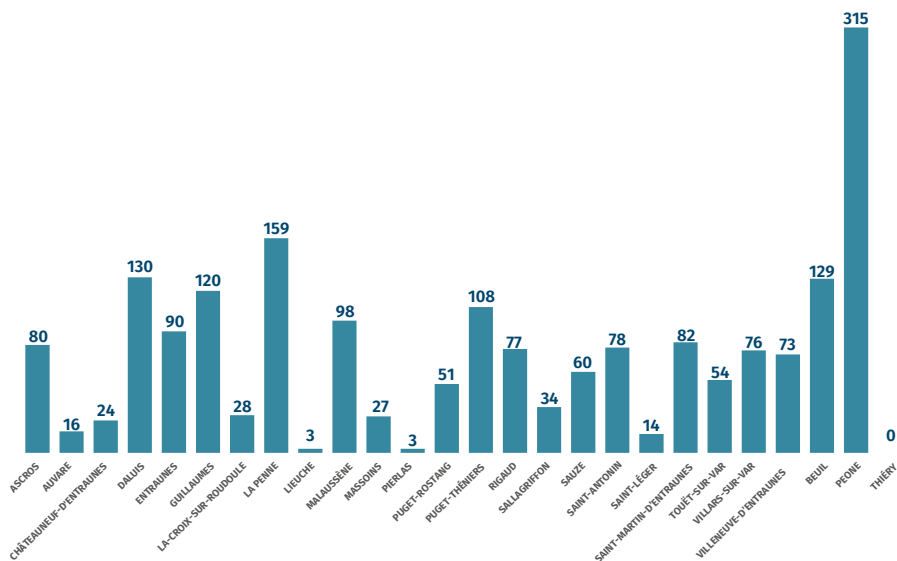
L'assainissement non collectif (SPANC)

La Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAM) est chargée via son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de réaliser les contrôles des installations non collectives sur 25 des 34 communes de la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

4.1 LE PATRIMOINE

Le nombre d'installations d'assainissement non-collectif (ANC) total sur le périmètre de la REAM est d'environ 1930.

Le graphique ci-dessous présente le nombre de ces installations par commune :

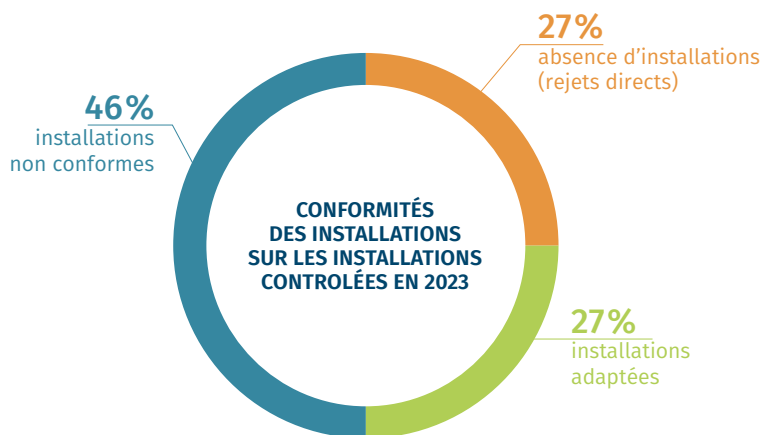
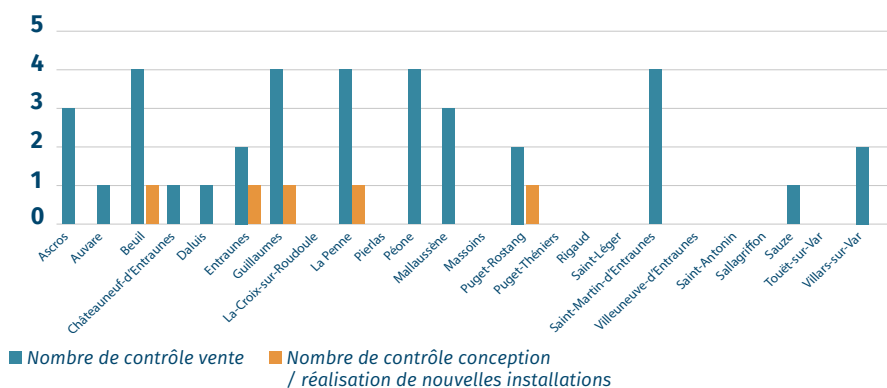


4.2 LES CONTRÔLES EN 2024

En 2024, 41 prestations SPANC ont été réalisées :

- 5 contrôles de conception/réalisation de nouvelles installations
- 36 contrôles de diagnostic lors de ventes

Nombre de contrôle SPANC par communes 2024





Zoom sur la pose des compteurs individuels

14 communes du territoire de la REAAM ne disposaient jusqu'ici que d'une tarification forfaitaire, non conforme à la réglementation et source d'iniquité entre usagers, en plus d'empêcher tout suivi fiable des rendements de réseau. Pour y remédier, la Régie a engagé, à partir de 2024, un vaste programme de travaux de pose de coffret compteurs enterrés et de renouvellement des vannes et branchements lorsque c'est nécessaire.

- **Pierlas** a déjà été entièrement dotée (coffrets + compteurs) ; la facturation au réel y a débuté au 1^{er} janvier 2025.
- **Toudon** a déjà été entièrement dotée de coffrets, les compteurs sont en cours d'installation; la facturation au réel débutera au 1^{er} janvier 2026.
- Les travaux en cours en 2025 sont sur les communes de **La Croix-sur-Roudoule, Saint-Léger, Auvare et Guillaumes**.

Les communes qui resteront à équiper sont Daluis, Thiery, Lieuche, Sauze, Châteauneuf-d'Entraunes, Saint-Martin-d'Entraunes, Villeneuve-d'Entraunes et Entraunes.

Le marché travaux, attribué à Europ TP pour un montant global de 3,5 M€, est suivi par le Cabinet Merlin (maîtrise d'œuvre) et le CSPA Degaine (coordination sécurité). La Régie assure un accompagnement

quotidien : lien avec les maires, réunions publiques, gestion des coupures d'eau, relations avec les usagers des cas par cas, et réunions de chantier hebdomadaires.

Grâce aux subventions accordées par le Département, l'opération devrait s'achever sur l'ensemble des 14 communes d'ici fin 2027. La collaboration étroite avec les Maires concernés contribue fortement à la réussite de ce projet.





Les travaux

Depuis sa création, la REAM a mis en œuvre une politique d'investissement ambitieuse.

Pour pouvoir financer ces travaux, la REAM a renouvelé un contrat d'aide avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 2,4 millions d'euros pour les années 2022, 2023 et 2024. Ces travaux sont également financés par le Département des Alpes-Maritimes.

ÉCHANTILLON DE TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE TERRITOIRE EN 2024 EAU POTABLE

COMMUNE DE SAINT-ANTONIN

Renouvellement réseau eau potable :

- Renouvellement de 800 ml de réseau d'eau et d'assainissement
- Durée des travaux : septembre 2024 – janvier 2025
- MOE : REAM
- Entreprise : SCOFFIER
- Coût total de l'opération : 110 000 € HT
- Financements: Agence de l'Eau et Département des Alpes-Maritimes



COMMUNE D'ASCROS

Renouvellement réseau eau potable Quartier la Barma et presbytère :

- Renouvellement environ 250 ml de réseau d'eau
- Durée des travaux : février et mars 2024
- MOE : REAM
- Entreprise : SCOFFIER
- Coût total des opérations: 40 000 € HT
- Financements : Département des Alpes-Maritimes

ASSAINISSEMENT

COMMUNE DE PIERLAS



Construction station d'épuration + réseau et PR pour assainir le village :

- type filtres plantés de roseaux d'une capacité de 50 Eh
- Début des travaux partie réseau : juillet 2024
- Le chantier a repris le 25 mars pour une mise en service prévue avant l'été 2025.
- MOE: CTH
- Entreprises: ODE/Dalmasso/Bioletto
- Coût total de l'opération (études, réseaux, poste de relevage et STEP) : 500 000 € HT
- Partenaires financiers : Agence de l'Eau et Département des Alpes-Maritimes

COMMUNE DE BEUIL

Sécurisation du PR les Launes BEUIL :

- Travaux de sécurisation
- Durée des travaux : 2^{ème} semestre 2024
- MOE : REAAM
- Entreprise : COZZI
- Coût total de l'opération : 15 000 € HT
- Partenaires financiers : Agence de l'Eau et Département des Alpes-Maritimes





COMMUNE DE VALBERG

Travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Valberg tranche 3 :

- Travaux de renouvellement des diffuseurs d'air sur les 2 bassins d'aération
- Travaux en régie
- Montant de l'opération (fournitures) : 50 000€ HT
- Financements : Agence de l'Eau et Département des Alpes-Maritimes

COMMUNE DE SIGALE

Renouvellement du réseau d'assainissement de la rue du Collet dans le cadre d'une opération commune avec le SIEVI et la commune :

- Renouvellement environ 250 ml de réseau d'eau
- Durée des travaux : avril-août 2024
- MOE : REAAM
- Entreprise : SCOFFIER
- Coût total de l'opération: 70 000€ HT
- Financements : Agence de l'Eau et Département des Alpes-Maritimes



COMMUNE DE ROQUESTÉRON

Rénovation d'un tronçon d'assainissement Rue des myosotis :

- Renouvellement environ 50 ml de réseau d'assainissement
- Durée des travaux : avril - mai 2024
- MOE : REAAM
- Entreprise : SCOFFIER
- Coût total de l'opération : 20 000 € HT
- Financements : Agence de l'Eau et Département des Alpes-Maritimes



EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

COMMUNE DE GUILLAUMES

Renouvellement réseau eau potable et assainissement rue du Mouli :

- Renouvellement environ 250 ml de réseau d'eau
- Durée des travaux : mai - juin 2024
- MOE : REAAM
- Entreprise : COZZI
- Coût total des opérations : 20 000 € HT
- Financements : Département des Alpes-Maritimes





Aspects financiers et réglementaires

7.1 PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

2023 est la première année de l'harmonisation des prix, prévue sur 6 ans (2023 à 2028).
Tous les prix appliqués par la REAM au 01/01/2023 sont présentés ci-dessous :

Communes disposant de compteurs abonnés - facturation au réel :

COMMUNE	PRIX DE L'EAU € HT/m ³ Base 120 m ³ /an	REDEVANCE PRELEVEMENT DE L'EAU € HT/m ³	REDEVANCE LUTTE CONTRE LA POLLUTION € HT/m ³	TVA 5,5%	PRIX DE L'EAU € TTC/m ³	PRIX ASSAINISSEMENT € HT/m ³ Base 120 m ³ /an	REDEVANCE MODERNISATION DES RESEAUX € HT/m ³	TVA 10%	PRIX ASSAINISSEMENT € TTC/m ³
AIGLUN	SIEVI					1,6600	0,16	0,18	2,0020
ASCROS	2,8800	0,19	0,29	0,18	3,5448	1,2600	0,16	0,14	1,5620
BEUIL	1,4900	0,19	0,29	0,11	2,0784	1,7200	0,16	0,19	2,0680
CUEBRIS	SIEVI					1,2600	0,16	0,14	1,5620
LA PENNE	2,8800	0,19	0,29	0,18	3,5448	1,2600	0,16	0,14	1,5620
MALAUSSENE	2,0500	0,19	0,29	0,14	2,6692	1,2600	0,16	0,14	1,5620
MASSOINS	2,4400	0,19	0,29	0,16	3,0806	1,5400	0,16	0,17	1,8700
PEONE-VALBERG	REAM (DSP) : service délégué à SUEZ France					1,6000	0,16	0,18	1,9360
PIERREFEU	SIEVI					1,5700	0,16	0,17	1,9030
PUGET-ROSTANG	1,8800	0,19	0,29	0,13	2,4898	1,2600	0,16	0,14	1,5620
PUGET-THÉNIERS - T2	1,8200	0,19	0,29	0,13	2,4265	1,7100	0,16	0,19	2,0570
REVEST-LES-ROCHES	SIEVI					1,4300	0,16	0,16	1,7490
RIGAUD	1,5900	0,19	0,29	0,11	2,1839	1,4300	0,16	0,16	1,7490
ROQUESTERON	SIEVI					1,5300	0,16	0,17	1,8590
SAINT-ANTONIN	2,8800	0,19	0,29	0,18	3,5448	1,2600	0,16	0,14	1,5620
SAINT-PIERRE	3,2000	0,19	0,29	0,20	3,8824	1,0000	0,16	0,12	1,2760
SALLAGRIFON	2,2900	0,19	0,29	0,15	2,9224	1,2600	0,16	0,14	1,5620
SAUSSES (04) - T3	1,6800	0,19	0,29	0,12	2,2788	1,4900	0,16	0,17	1,8150
SIGALE	SIEVI					1,2600	0,16	0,14	1,5620
TOUET-SUR-VAR	1,3800	0,19	0,29	0,10	1,9623	1,2600	0,16	0,14	1,5620
TOURETTE-DU-CHÂTEAU	SIEVI					1,4300	0,16	0,16	1,7490
VILLARS-SUR-VAR	1,6200	0,19	0,29	0,12	2,2155	1,3000	0,16	0,15	1,6060

Communes ne disposant pas de compteurs abonnés :

application d'un forfait volumétrique selon l'Arrêté Préfectoral du 26/09/1994
relatif au régime exceptionnel de tarification de l'eau :

COMMUNE	PRIX DE L'EAU € HT/ m ³	REDEVANCE PRELEVEMENT DE L'EAU € HT/m ³	REDEVANCE LUTTE CONTRE LA POLLUTION € HT/m ³	TVA 5,5%	PRIX DE L'EAU TTC/m ³	PRIX ASSAINIS- SEMENT € HT/m ³	REDEVANCE MODERNISATION DES RESEAUX € HT/m ³	TVA 10%	PRIX ASSAI- NISSEMENT € TTC/m ³
AUVARE 115 m ³ /an	1,3200	0,19	0,29	0,10	1,8990	1,2600	0,16	0,14	1,5620
BRAUX 92 m³/an	1,3200	0,19	0,29	0,10	1,8990	1,2600	0,16	0,14	1,5620
CHATEAUNEUF- D'ENTRAUNES 115 m ³ /an	1,3200	0,19	0,29	0,10	1,8990	1,2600	0,16	0,14	1,5620
DALUIS 115 m ³ /an	1,5000	0,19	0,29	0,11	2,0889	1,2600	0,16	0,14	1,5620
ENTRAUNES 115 m ³ /an	1,3200	0,19	0,29	0,10	1,8990	1,2600	0,16	0,14	1,5620
GUILLAUMES 115 m ³ /an poste supplémentaire eau : 42 m ³ /an poste supplémentaire assainiss coll : 32 m ³ /an	1,3200	0,19	0,29	0,10	1,8990	1,2600	0,16	0,14	1,5620
LA-CROIX-SUR- ROUDOULE 115 m ³ /an	1,3200	0,19	0,29	0,10	1,8990	1,2600	0,16	0,14	1,5620
LIEUCHE 115 m ³ /an	1,3200	0,19	0,29	0,10	1,8990	1,2600	0,16	0,14	1,5620
PIERLAS 115 m ³ /an	1,3200	0,19	0,29	0,10	1,8990	1,2600	0,16	0,14	1,5620
SAINT LEGER 115 m ³ /an	1,5600	0,19	0,29	0,11	2,1522	1,2600	0,16	0,14	1,5620
SAINT MARTIN- D'ENTRAUNES 92 m ³ /an	1,8600	0,19	0,29	0,13	2,4687	1,2600	0,16	0,14	1,5620
SAUZE 115 m ³ /an	1,6700	0,19	0,29	0,12	2,2683	1,2600	0,16	0,14	1,5620
THIERY 80 ou 92 m ³ /an	1,3200	0,19	0,29	0,10	1,8990	1,2600	0,16	0,14	1,5620
TOUDON 92 m ³ /an	1,5600	0,19	0,29	0,11	2,1522	1,2600	0,16	0,14	1,5620
UBRAYE 80 m ³ /an	1,4400	0,19	0,29	0,11	2,0256	1,1600	0,16	0,13	1,4520
VILLENEUVE- D'ENTRAUNES 115 m ³ /an	1,3200	0,19	0,29	0,10	1,8990	1,2600	0,16	0,14	1,5620

Taux des surtaxes collectivité pour les communes en Délégation de Service Public (DSP) :

Péone-Valberg	Part collectivité EAU - part fixe	25,93 € HT/an
	Part collectivité EAU - part consommation	0,0855 € HT/m ³

Achat d'eau en gros à RECB (desserte en eau de Sallagriffon)

Part fixe annuelle	4 050 € HT
Part variable ÉTÉ (du 01.05 au 30.09)	0,80 € HT / m ³
Part variable HIVER (du 01.10 au 30.04)	0,65 € HT / m ³

Tarification agricole : appliquée aux professionnels inscrits à la MSA sur le périmètre de la REAAM (hors SIEVI)

Disposant obligatoirement d'un branchement spécifique, distinct du compteur domestique

Sur les communes de La Penne, Saint-Antonin et Ascros

Part fixe annuelle	137 € HT	Part variable	1,19 € HT/m ³
--------------------	----------	---------------	--------------------------

Sur les autres communes de la REAAM

Part fixe annuelle	49 € HT	Part variable Tranche 1 (0 à 300 m ³)	0,61 € HT/m ³
		Part variable Tranche 2 (au-delà de 300 m ³)	0,91 € HT/m ³

Location-vérification-entretien de compteur (appliquée sur branchements domestiques et agricoles)

Pour un compteur de diamètre 15 ou 20 mm	10,50 € HT
Frais annuels de location supplémentaires : compteur de 30 ou 40 mm	+ 51 € HT
Frais de location supplémentaires : compteur de 50 ou 60 mm	+ 122 € HT
Frais de location supplémentaires : compteur 60 mm à 100 mm	+ 153 € HT



941144000186 84150000000010001600060004982706 23708



La facturation de l'eau est de type binôme : elle est composée d'une part fixe (plafonnée à 40 % d'une facture 120 m³/an) et d'une part variable proportionnelle aux volumes consommés par l'abonné.

En 2024 ont été appliquées 3 redevances Agence de l'eau RMC :

la pollution domestique (0,28 € HT/m³), la modernisation des réseaux (0,16 € HT/m³) et le prélèvement (0,19 € HT/m³). Concernant les deux premières, les taux sont fixés, chaque année, par l'Agence de l'eau RMC. Pour la troisième, elle est fixée par la REAAM.

Ces redevances sont reversées intégralement, chaque année, à l'Agence de l'eau RMC. Une TVA de 5,5 % sur l'eau et 10 % sur l'assainissement est appliquée.

Les modes de règlements sont précisés au bas de la facture :

- 1 - Par Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA)
- 2 - Paiement par internet : via le site <https://portailabonnes.smiage.fr>
- 3 - Par chèque bancaire français
- 4 - Par CB lors des permanences (Mairies de Puget-Théniers / Villars-sur-Var / EPI à Guillaumes)
- 5 - Par virement bancaire
- 6 - Par prélèvement automatique à l'échéance

8.2 SERVICE CLIENT ET PERMANENCES

Tous les formulaires sont téléchargeables sur notre site internet et sur le portail abonnés : www.reaam.fr

- demande de souscription à un abonnement en eau
- demande de résiliation d'un abonnement
- demande de branchement au réseau eau potable et/ou assainissement collectif
- demande de contrôle de dispositif d'assainissement non collectif
- demande de relève d'un compteur
- les règlements de service de l'eau et de l'assainissement.

Peuvent également être consultées toutes les tarifications applicables :

- tarification de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble du périmètre de la REAAM
- tarification des prestations d'interventions clients effectuées par la REAAM
- l'ensemble des délibérations adoptées par le Conseil d'Administration de la REAAM

Des permanences sont organisées deux fois par an suivant les facturations du 1^{er} et 2^e semestre dans les 3 communes suivantes :

- Puget-Théniers (mairie)
- Guillaumes (EPI)
- Villars-sur-Var (mairie)

En 2024, les agents de la REAAM ont accueilli près de 230 usagers à l'occasion de ces permanences. Les agents sont équipés d'un TPE nomade leur permettant de procéder aux encaissements par carte bleue.

LES ABONNÉS DE LA REAAM ET LEUR RÉPARTITION SUR LE TERRITOIRE

Au 1^{er} janvier 2024, la REAAM comptait 7 673 abonnés à l'eau potable, 9 abonnés à l'eau brute, 19 abonnés à l'eau agricole et 6 687 abonnés à l'assainissement collectif.

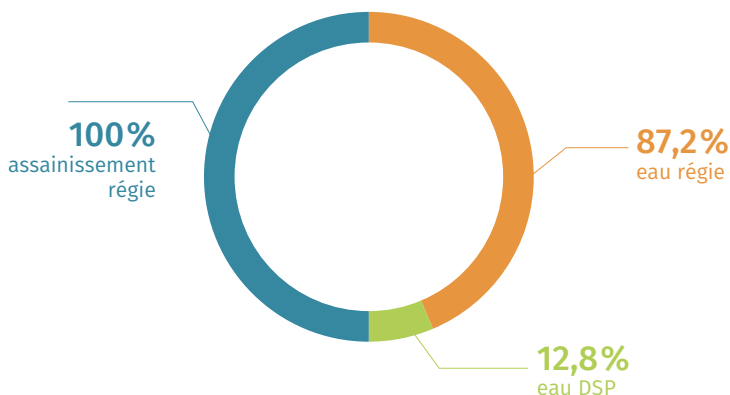
Répartis sur 36 communes, une grande partie de ces abonnés est directement facturée par la REAAM. Pour les autres, la facturation est établie soit par le délégataire, pour la commune de Beuil (Veolia) et Péone-Valberg (Suez), soit par le SIEVI (son délégataire : Véolia) pour les communes d'Aiglun, Cuëbris, Revest-les-Roches, Roquestéron, Tourette-du-Château, Sigale et Pierrefeu.



La répartition des abonnés est la suivante :

	Nombre abonnés REAAM en 2024	
	EAU	ASSAINISSEMENT
Facturation directe REAAM (30 communes REAAM)	6 688	5 741
Facturation SIEVI (7 communes)	0	946
DSP (Péone-Valberg)	985	-
	7 673	6 687

EAU	Eau régie	87,2 %
	Eau DSP	12,8 %
ASSAINISSEMENT	Assainissement régie	100 %
	Assainissement DSP	0 %



8.3 BILAN DES PRESTATIONS 2024

PRESTATIONS EAU	EAU 2024	
	Nb	Montant TTC
Branchement Eau Potable	17	53 626,03
Branchement EP + AC	9	45 251,66
Pose compteur avec remise en eau	1	132,00
Travaux Régie	0	0,00
Entretien microstation Isatis	1	4 905,00
Remplacement compteur gelé	0	0,00
TOTAL PRESTATIONS EAU	28	103 914,69

PRESTATIONS ASSAINISSEMENT	ASST 2024	
	Nb	Montant TTC
Branchement Assainissement Collectif	14	42 252,03
Contrôle Raccordement AC (Vente)	186	17 055,00
Dépotage STEP	1	266,03
Travaux Régie	2	1 199,28
PFAC	15	40 375,00
Contrôle SPANC	63	10 586,00
TOTAL PRESTATIONS ASSAINISSEMENT	281	111 733,34

TOTAL GÉNÉRAL PRESTATIONS	309	215 648,03
----------------------------------	------------	-------------------

8.4 RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR - EXERCICE 2024

EXERCICE 2024		GESTION DIRECTE	
		Eau	Assainissement
Fonctionnement	Recettes	2 258 854,60 €	1 362 471,89 €
	Dépenses	2 135 057,84 €	1 237 742,06 €
Solde de l'exercice 2024		123 796,76 €	124 729,83 €
Solde de clôture		201 854,48 €	1 080 350,12 €
Investissement	Recettes	1 871 093,41 €	1 531 719,80 €
	Dépenses	1 133 988,29 €	1 868 500,49 €
Solde de l'exercice 2024		737 105,12 €	-336 780,69 €
Solde de clôture		3 103 726,67 €	830 548,95 €

Chiffres budgétaires majeurs :

Les charges de personnel ont été de 925 918,45 €. Ce réalisé correspond aux 16 salariés et 11 apprentis ainsi que 10 agents mis à disposition.

Les dépenses de fonctionnement ont été de 837 157,95 € au budget de l'eau et de 527 073,91 € au budget de l'assainissement.

Les recettes de fonctionnement ont été de 2 116 768,58 € au budget de l'eau et de 1 295 788,79 € au budget de l'assainissement,

principalement liées à la vente d'eau et aux prestations de services réalisées (travaux de raccordement...).

La REAAM a réalisé, en 2024, 874 675,55 € de travaux d'investissement sur le budget eau et 1 568 775,15 € de travaux d'investissement sur le budget assainissement).

Les subventions perçues en 2024 par la REAAM :

Les subventions d'équipements d'eau potable s'élèvent à 1 762 494,16 € dont :

- 6 000 € de la Communauté de communes Alpes d'Azur (versement d'une subvention),
- 230 792 € de l'Agence de l'Eau.
- 1 525 702,16 € du Département des Alpes-Maritimes dont 825 300 € au titre de la pose des compteurs dans les communes.

Les subventions d'équipements d'assainissement s'élèvent à 977 433,24 € dont :

- 194 319,40 € de la Communauté de Communes Alpes d'Azur (versement de subventions),
- 108 905 € de l'Agence de l'Eau,
- 674 208,84 € du Département des Alpes-Maritimes.

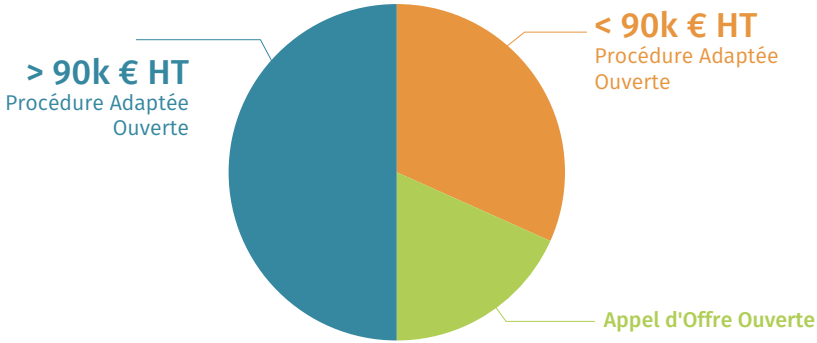
COMMANDE PUBLIQUE 2024

1. NOMBRE DE MARCHÉS PUBLIÉS EN 2024 :

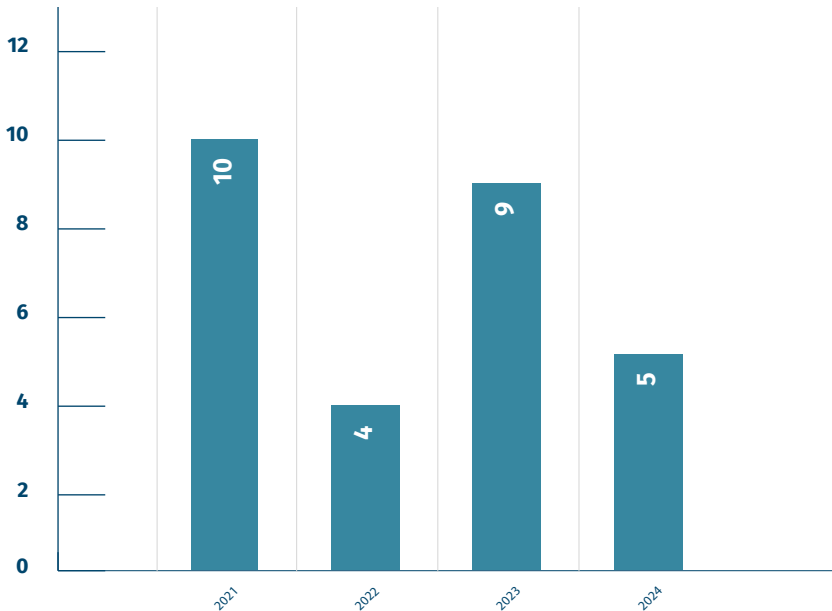
En 2024, le pôle commande publique a publié au total **6 consultations** dont :

- 1 procédure d'appel d'offres
- 3 procédures adaptées supérieures à 90 000 € HT
- 2 procédures adaptées inférieures à 90 000 € HT

Répartition par type de procédures en 2024



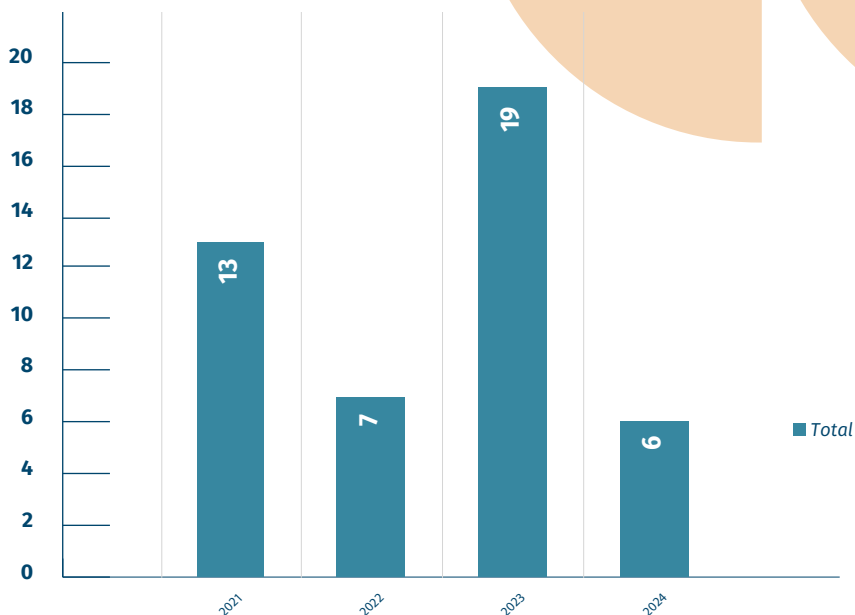
Évolution du nombre de consultations publiées 2021-2024



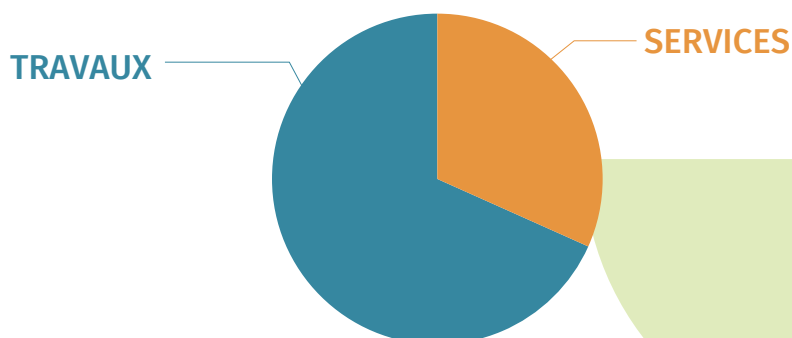
2. NOMBRE DE MARCHÉS NOTIFIÉS EN 2024

6 marchés (toutes procédures confondues) ont été notifiés en 2024.

Évolution nombre de marchés notifiés 2021-2024



3. RÉPARTITION MARCHÉS NOTIFIÉS 2024 PAR OBJET



4. AUTRES CHIFFRES

➤ 2 commissions d'appel d'offres en 2024

➤ **Une commande publique réactive et performante** : Le délai moyen entre la publication d'un marché et sa notification aux entreprises retenues était de 3.26 mois en 2024, soit 99.30 jours à la REAAM. Ce qui démontre des délais assez courts puisque le délai global tient compte du délai de publication, d'analyse des offres, de négociations éventuelles et demandes de précisions, du passage en commission d'appel d'offre si nécessaire et de signature du marché avant sa notification.

➤ **Nombre de contentieux** : Sur la période 2020-2024, la REAAM n'a connu aucun contentieux en cours de procédure ou après attribution en matière de commande publique.

N° DU MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	RÉCEPTION DE LA NOTIFICATION	MONTANT € HT	TITULAIRES
R240001	TRAVAUX RENOVATION ASSAINISSEMENT SIGALE	07/02/2024	54 744,00	SCOFFIER FRÈRES / DALMASSO
R240002	CREATION STEP PIERLAS - LOT 1 RESEAUX	15/05/2024	180 910,00	DALMASSO FRÈRES
R240003	CREATION STEP PIERLAS - LOT 2 STEP	24/05/2024	304 053,20	ODE OCCITANE D'ENVIRONNEMENT / DALMASSO FRERES / BIOLETTO TP
R240004	TRAVAUX CREATION RESERVOIR EP SAUZE	02/07/2024	253 490,00	PRATICO
R240005	SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT PUGET-THENIERS	12/08/2024	62 965,00	SEURECA
R240006	SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT PEONE/VALBERG	12/08/2024	66 495,00	SEURECA

DÉLIBÉRATIONS 2024

Objet	Date
Débat d'orientations budgétaires 2024	20/02/2024
Autoriser le Président à solliciter des subventions auprès des organismes	20/02/2024
Révision du protocole général relatif au temps de travail	20/02/2024
Révision du règlement relatif au régime indemnitaire	20/02/2024
Adoption du principe de titres restaurant pour l'agent de facturation eau/assainissement et gestion clientèle	20/02/2024
Placement financier de la trésorerie excédentaire	20/02/2024
Adoption du compte de gestion du payeur départemental 2023 du budget principal	02/04/2024
Adoption du compte administratif 2023 du budget principal	02/04/2024
Affectation de résultat 2023 du budget principal	02/04/2024
Adoption du compte de gestion du payeur départemental 2023 du budget rattaché eau en gestion directe	02/04/2024
Adoption du compte administratif 2023 du budget rattaché eau en gestion directe	02/04/2024
Affectation de résultat 2023 du budget rattaché eau en gestion directe	02/04/2024
Adoption du compte de gestion du payeur départemental 2023 du budget rattaché assainissement en gestion directe	02/04/2024
Adoption du compte administratif 2023 du budget rattaché assainissement en gestion directe	02/04/2024
Affectation de résultat 2023 du budget rattaché assainissement en gestion directe	02/04/2024
Adoption du compte de gestion du payeur départemental 2023 du budget délégation de services publics eau	02/04/2024
Adoption du compte administratif 2023 du budget délégation de services publics eau	02/04/2024
Affectation de résultat 2023 du budget délégation de services publics eau	02/04/2024
Adoption du compte de gestion du payeur départemental 2023 du budget délégation de services publics assainissement	02/04/2024

Adoption du compte administratif 2023 du budget délégation de services publics assainissement	02/04/2024
Affectation de résultat 2023 du Budget délégation de services publics assainissement	02/04/2024
Adoption du budget principal Eau 2024	02/04/2024
Adoption du budget rattaché assainissement 2024	02/04/2024
Autoriser le Président à solliciter des subventions auprès des organismes	02/04/2024
Actualisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels - DUERP	02/04/2024
Autoriser le président à signer une convention de mise à disposition d'un terrain entre la commune de Puget-Théniers et la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour pour la création d'un forage.	24/06/2024
Transfert de l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique l'adduction et la distribution de l'eau de la source Deroubet et sa dérivation au profit de la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour.	24/06/2024
Révision des prix 2024 pour l'eau et l'assainissement - Information	24/06/2024
Adoption d'une convention de versement d'acomptes entre la REAAM et l'Agence de l'eau au titre de la redevance de consommation d'eau potable	24/06/2024
Adoption de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Braux pour les études préalables à la pose de compteurs	24/06/2024
Adoption de la décision modificative n°1 Budget principal eau 2024	24/06/2024
Adoption de la décision modificative n°1 budget rattaché - assainissement 2024	24/06/2024
Autoriser le Président à solliciter des subventions auprès des organismes	24/06/2024
Présentation du rapport d'activité 2023 de la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM)	05/12/2024
Présentation des rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement bases sur les données de l'année 2023	05/12/2024
Conclusion d'un bail entre la commune de Guillaumes et la Reaam pour la mise à disposition d'un bâtiment qui servira de base d'exploitation	05/12/2024
Adoption de la décision modificative n°2 Budget principal eau 2024	05/12/2024

Objet	Date
Adoption de la décision modificative n°2 budget rattaché - assainissement 2024	05/12/2024
Autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses et recouvrer les recettes avant le vote du budget primitif 2025 sur le budget rattaché eau	05/12/2024
Autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses et recouvrer les recettes avant le vote du budget primitif assainissement	05/12/2024
Adoption des prix de l'eau et de l'assainissement et des tarifications de prestations applicables au 1 ^{er} janvier 2025	05/12/2024
Adoption des règlements de service 2025	05/12/2024
Adoption de la convention avec le Syndicat Intercommunal de l'Estéron et du Var Inférieur (S.I.E.V.I.), la Société SUEZ EAU FRANCE et la REAAM pour le recouvrement des redevances d'assainissement collectif sur les communes de d'Aiglun, Cuébris, Pierrefeu, Revest-les-Roches, Roquestéron, Sigale, Toudon (les écarts), et Tourette-du-Château	05/12/2024
Adoption Avenant n°4 au contrat de DSP SUEZ de Péone-Valberg pour le renouvellement patrimonial 2024-2027 et la mise en œuvre d'une tarification d'eau brute à compter du 1 ^{er} janvier 2025	05/12/2024
Adoption de la convention de transfert de gestion avec la commune de Val-de-Chalvagne	05/12/2024
Placement de trésorerie – ouverture de comptes a termes	05/12/2024
Autoriser le Président à solliciter des subventions auprès des organismes	05/12/2024
Mise en place des avantages sociaux titres restaurant et Chèques Emploi Service Universel - CESU	05/12/2024
Adoption d'une convention de mise à disposition d'un agent du SMIAGE à la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour	05/12/2024



— **RÉGIE DES EAUX** —
ALPES AZUR MERCANTOUR
— **SMAAGE** —

147 boulevard du Mercantour
CS 23182 06204 - NICE Cedex 3
Tél. : 04 89 08 96 50
www.reaam.fr